

ARRÊTÉ N° 2025-653

portant mise à jour de la liste d'aptitude du concours d'accès au grade de Gardien-Brigadier de Police Municipale

La Présidente du Centre de Gestion d'Ille et Vilaine,

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

VU la loi n°2017-86 du 27 janvier 2017, relative à l'égalité et la citoyenneté,

VU les ordonnances n° 2020-351 du 27 mars 2020 et n° 2020-1694 du 24 décembre 2020, modifiées, relatives à l'organisation des examens et concours pendant la crise sanitaire née de l'épidémie de covid-19,

VU le décret n° 94-932 du 25 octobre 1994, modifié, relatif aux conditions d'accès et aux modalités d'organisation du concours pour le recrutement des agents de police municipale,

VU le décret n° 2006-1391 du 17 novembre 2006, modifié, portant statut particulier du cadre d'emplois des agents de police municipale,

VU le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013, modifié, relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale,

VU le décret n° 2020-1695 du 24 décembre 2020, modifié, pris pour l'application des articles 7 et 8 de l'ordonnance n° 2020-1694 du 24 décembre 2020, modifiée, relative à l'organisation des examens et concours pendant la crise sanitaire née de l'épidémie de covid-19,

VU le décret n° 2021-572 du 10 mai 2021 portant adaptation temporaire d'épreuves de certains concours de la fonction publique territoriale en application de l'article 7 de l'ordonnance n° 2020-1694 du 24 décembre 2020 relative à l'organisation des examens et concours pendant la crise sanitaire née de l'épidémie de covid-19,

VU l'arrêté n° 2025-409 du 19 juin 2025 portant mise à jour de la liste d'aptitude du concours d'accès au grade de gardien-brigadier de police municipale,

Considérant qu'il convient de radier le lauréat de la session 2020 au 1^{er} novembre 2025,

Considérant la demande de réinscription de Madame CHABROUX-GLAGLA Anne Gaëlle, sa collectivité ayant mis fin au stage pour des raisons ne tenant pas à sa manière de servir,

ARRETE :

Article 1 :

Conformément aux dispositions de l'ordonnance n°2020-1694 du 24 décembre 2020, modifiée, relative à l'organisation des examens et concours pendant la crise sanitaire née de l'épidémie de covid-19, il convient de procéder à la radiation du lauréat de la session 2020. En effet, le décompte de la période de quatre ans d'inscription sur liste d'aptitude prévu à l'article L 325-39 du CGFP avait été suspendu pendant la période du 2 juillet 2021 au 31 octobre 2021, soit 122 jours.

Le lauréat ainsi radié est le suivant :

Lauréats
JEGU Jérémy

Article 2 :

Conformément aux dispositions de l'article L325-41 du CGFP, il convient de compléter la liste nominative annexée à l'article 2 de l'arrêté 2025-409 en date du 19 juin 2025 visé en procédant à la réinscription de Madame CHABROUX-GLAGLA Anne Gaëlle, sur ladite liste à compter du 1^{er} novembre 2025.

Article 3 :

Les autres articles de l'arrêté N°2025-409 du 19 juin 2025 restent inchangés.

Article 4 :

Le Directeur Général du Centre de Gestion d'Ille et Vilaine est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié sur le site internet du Centre de Gestion d'Ille et Vilaine.

Ampliation du présent arrêté sera transmise à Monsieur le Préfet du département d'Ille-et-Vilaine

Article 5:

La Présidente du Centre de Gestion d'Ille et Vilaine :

- certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir par courrier adressé au Tribunal administratif de Rennes ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr, dans un délai de 2 mois à compter de la présente publication.

Fait à Thorigné-Fouillard,
Le 20 octobre 2025

AR-Préfecture de Rennes

035-283503563-20251023-5-AI

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 23-10-2025

Publication le : 23-10-2025

2



**La Présidente du Centre
de Gestion d'Ille-et-Vilaine,**

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Chantal Pétard-Voisin".

Chantal PÉTARD-VOISIN